



Construction entre 2 hameaux

Par **scorpions44**, le **21/03/2014** à **21:24**

bonjour, rnVivant dans un village de 400 habitants en montagne à 500m d'altitude, je souhaiterais construire dans un pré situé entre 2 hameaux...rnun habitant m' a signifié que je ne pourrais pas ..rnor, le PLu prévoit d'ici 1 ou 2 ans , de permettre la construction.rnun ami m'a dit que les habitants des hameaux concernés pouvaient contrarier la modification du PLU, puisque si je construisais dans ce pré, les hameaux seraient réunis ..rnil y a 60 m entre les maisons de chaque hameau de part et d'autre du pré en question..rnDans un village voisin, il y a eu refus , mais du maire je pense..rnmerci de votre réponse car j'ai jamais la même version !rn Jérôme

Par **moisse**, le **22/03/2014** à **16:37**

Bonjour,rnDans un an, dix ans, vous et moi seront plus vieux d'autant.rnVotre permis sera instruit dans les règles applicables au moment du dépôt de permis.rnSi le terrain est actuellement constructible, vous ferez prospérer votre demande.rnA contrario si le terrain n'est pas constructible vous ne pourrez pas.rnSi le terrain est en zone agricole, il faut être exploitant (immatriculé à la MSA) pour avoir le droit d'ériger une construction à vocation agricole y compris habitation pour l'exploitant.

Par **scorpions44**, le **22/03/2014** à **23:48**

merci beaucoupprnje pensais qu'il s'agissait aussi de distance entre 2 hameaux... !rn Jérôme

Par **moisse**, le **23/03/2014** à **08:20**

Bonjour,
A ma connaissance je n'ai jamais entendu parler de cette notion de distance.
Il existe une distance, en l'occurrence 50 m entre 2 maisons voisines, qui les qualifie d'agglomérées ou non.

Par **scorpions44**, le **23/03/2014** à **15:33**

ok merci pour les réponses !
Cordialement
jerome